

Service émetteur : Direction de la Délégation Départementale de
l'Aude

Date : 25/09/2020

Madame la Préfète de l'Aude
52, Rue Jean Bringer
11000 Carcassonne

Objet : Avis de l'ARS Occitanie sur la situation épidémiologique et sanitaire sur le département de l'Aude

Madame la Préfète,

Je fais suite à votre demande du 25 septembre 2020 dans lequel vous sollicitez l'avis de l'Agence Régionale de santé Occitanie sur la situation épidémiologique et sanitaire dans le département de l'Aude.

Le Ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran, a présenté mercredi 23 septembre la nouvelle cartographie de vigilance pour la « zone rouge » qui comporte 3 niveaux : « zone d'alerte », « zone d'alerte renforcée » et « zone d'alerte maximale ». Le département de l'Aude a été placé en « zone d'alerte ».

Selon les données disponibles auprès de Santé publique France, la situation épidémiologique dans le département de l'Aude se dégrade continûment depuis la fin du mois d'août et particulièrement sur cette dernière semaine du mois de septembre. Le taux d'incidence (nombre hebdomadaire de cas positifs rapporté à 100 000 habitants) pour l'Aude est de 60,1 pour 100 000 habitants contre 118,2 en moyenne sur l'ensemble de la région Occitanie. Pour rappel, le seuil d'alerte est fixé à 50 pour 100 000 habitants. Le taux de positivité s'établit à 4,6 % contre une moyenne de 7,5 % en région.

Singulièrement, la tranche d'âge des Audois de 20 à 30 ans connaît un taux d'incidence de 139,4 pour 100 000 habitants et un taux de positivité de 6,7%.

Les indicateurs de circulation virale en population générale sont également en augmentation sur plusieurs territoires Audois dont :

- La Communauté de communes du Piège Lauragais Malepère avec un taux d'incidence de 120,2 et un taux de positivité de 8,0% du 16 au 22 septembre 2020 ;

- La Communauté de communes de la Montagne noire qui présente un taux d'incidence de 86,7 et un taux de positivité de 7,4% du 16 au 22 septembre 2020 ;
- La Communauté de communes de Corbières Salanque Méditerranée dans laquelle le taux d'incidence est de 82,2 et un taux de positivité de 6,8 % du 16 au 22 septembre 2020.

Dans les établissements sanitaires, le nombre d'hospitalisation conventionnelle et en réanimation font état également d'une augmentation continue pour s'établir aujourd'hui à 10 dont 3 en réanimation.

Ainsi, l'ensemble de ces données montre une accélération de l'épidémie et une augmentation des cas de contamination dus au virus notamment chez les jeunes. C'est pourquoi, le département de l'Aude est placé en « zone d'alerte », premier niveau de la « zone rouge ».

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie et par délégation
Pierre RICORDEAU



Xavier CRISNAIRE
Directeur de la Délégation Départementale de
l'Aude